

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs
de certains accessoires de tuyauterie, en fer ou en acier,
originaires de Corée du Sud et de Malaisie

(Règlementation antidumping)

Le règlement (CE) n° 1001/2008 (JO L 275/2008) a imposé un droit antidumping définitif sur les importations d'accessoires de tuyauterie (autres que les accessoires moulés, les brides et les accessoires filetés), en fer ou en acier (à l'exclusion de l'acier inoxydable), dont le plus grand diamètre extérieur n'excède pas 609,6 millimètres, du type utilisé, entre autres, pour des soudures bout à bout ou à d'autres fins, originaires de Corée du Sud et de Malaisie.

En vertu du règlement d'exécution (UE) n° 1283/2014 (JO L 347/2014) suite au réexamen au titre de l'expiration des mesures, les marchandises originaires de Corée du Sud relevant des codes TARIC 7307 93 11 91, 7307 93 11 93, 7307 93 11 94, 7307 93 11 95, 7307 93 11 99, 7307 93 19 91, 7307 93 19 93, 7307 93 19 94, 7307 93 19 95, 7307 93 19 99, 7307 99 80 92, 7307 99 80 93, 7307 99 80 94, 7307 99 80 95 et 7307 99 80 98 sont soumises à un droit antidumping s'élevant à 44% et cela pour toutes les sociétés productrices coréennes.

A la suite d'une demande de la société productrice coréenne TK Corporation, la Commission a décidé de l'ouverture d'un réexamen intermédiaire partiel des mesures antidumping en cours (Avis – JO C 58/2015).

A l'issue de ce réexamen, et en application du règlement d'exécution (UE) 2016/306 (JO L 58/2016), le taux du droit, applicable au prix net franco frontière de l'Union avant dédouanement, s'établit comme ci-après au regard des sociétés coréennes par lesquelles les marchandises sont fabriquées:

Pays	Société	Taux de droit (%)	Code additionnel TARIC
République de Corée	TK Corporation, 1499-1, Songjeong-Dong, Gangseo-Gu, Busan	32,4	C066
	Toutes les autres sociétés	44,0	C999

Les mesures antidumping prévues pour les sociétés productrices malaisiennes et concernant les marchandises citées précédemment restent inchangées.

Ces dispositions sont applicables à compter du 05/03/2016.